

20 nov 2021 -17:50

Appartient à [Conseil des ministres du 19 novembre 2021](#)

Avenants 2021 au contrat d'administration 2016-2018 des institutions publiques de sécurité sociale

Le Conseil des ministres a approuvé les projets d'arrêté royal portant approbation des avenants 2021 au contrat d'administration pour la période 2016-2018 entre l'Etat belge et les institutions publiques de sécurité sociale.

Il s'agit des avenants 2021 au contrat d'administration 2016-2018 avec les institutions de sécurité sociale suivantes :

- L'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)
- La Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI)
- La plate-forme eHealth
- L'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris)
- La Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS)
- L'Office national de sécurité sociale (ONSS)
- La Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC)
- L'Office national de l'emploi (ONEM)
- L'Office nationale des vacances annuelles (ONVA)
- L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)
- Le Service fédéral des pensions (SFP)

Les contrats d'administration définissent une série d'objectifs concrets relatifs aux modalités d'exécution des missions de sécurité sociale (contrôle, paiement, octroi, perception), au service rendu au citoyen (ou à tout autre groupe cible) et à l'amélioration de la gestion interne. L'approbation des avenants est nécessaire pour poursuivre la gestion quotidienne des tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement des services public, en l'occurrence garantir et couvrir la continuité des institutions publiques de sécurité sociale durant l'année 2021.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be